



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SEINE-MARITIME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°76-2017-203

PUBLIÉ LE 17 OCTOBRE 2017

Sommaire

Direction départementale de la Cohésion Sociale de la Seine-Maritime

76-2017-10-17-001 - Avis d'appel à projets CPH 2017 (annule et remplace le précédent publié le 10/10/2017 (10 pages)

Page 3

Préfecture de la Seine-Maritime - CABINET

76-2017-10-03-008 - Arrêté du 03 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public au niveau du Pont de Brotonne, RD 490, sur le ressort des communes de Saint Nicolas de Bliquetuit (76940) et de Rives-en-Seine (Caudebec en Caux 76490) le mercredi 18 octobre 2017 de 08h00 à 18h00 (3 pages)

Page 14

76-2017-10-03-007 - Arrêté du 03 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public dans la commune de Barentin (76360), route départementale 6015, au niveau de la zone commerciale du Mesnil Roux, Rond-Point dit d'« Aldi », le mercredi 18 octobre 2017 de 08h00 à 18h00. (3 pages)

Page 18

76-2017-10-13-003 - Arrêté du 13 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public sur l'autoroute A28 des PK29 à PK97+400 et ses aires de repos sur le ressort des communes de Quincampoix, Bosc-Mesnil, Callengeville et Fesques, du mardi 17 octobre 2017 à 21h00 au mercredi 18 octobre 2017 à 09h00 (3 pages)

Page 22

76-2017-10-13-004 - Arrêté du 13 octobre 2017 autorisant les contrôles d'identité, l'inspection visuelle et la fouille des bagages, et la visite des véhicules circulant, arrêtés ou stationnant sur la voie publique ou dans des lieux accessibles au public sur l'autoroute A28 des PK29 à PK97+400 et ses aires de repos sur le ressort des communes de Quincampoix, Bosc-Mesnil, Callengeville et Fesques, du mercredi 18 octobre 2017 à 21h00 au jeudi 19 octobre 2017 à 09h00 (3 pages)

Page 26

Préfecture de la Seine-Maritime - DCPE

76-2017-10-17-002 - Arrêté n° 17-131 du 17 octobre 2017 portant délégation de signature à M. Yvan CORDIER, secrétaire général de la préfecture de la Seine-Maritime. (2 pages)

Page 30

76-2017-10-17-003 - Arrêté n° 17-132 du 17 octobre 2017 portant délégation de signature à Mme VERNHET, sous-préfète, secrétaire générale adjointe. (2 pages)

Page 33

Préfecture de la Seine-Maritime - DRLP

76-2017-10-17-004 - Autorisation d'exploitation d'un système de vidéoprotection, provisoire. (3 pages)

Page 36